



LES SECTEURS DE MIXITÉ SOCIALE
% de logements sociaux à créer pour
les opérations de plus de 4 logements ou 320m² de SP :

- 25 %
- 50 %
- 100 % (pas d'acquisition possible)
- Secteurs sans servitude de logement social

Ville de Collégien
PLAN LOCAL D'URBANISME



Document approuvé le : 15 décembre 2014
Modification simplifiée n°1 approuvée : 28 mars 2019
Modification simplifiée n°2 approuvée : 10 juillet 2020
Modification n°1 approuvée : le 16 décembre 2021
Modification n°2 approuvée : le 20 avril 2023

05B.1 PLAN DES SECTEURS DE MIXITE SOCIALE